



**RAPPORT D'ACTIVITES DU FONDS  
DE SOUTIEN AUX PETITES ET  
MOYENNES ENTREPRISES  
DENOMME FSPME-COVID19  
AU 30 AVRIL 2022**

## SOMMAIRE

I.	Contexte et justification.....	3
II.	Bref rappel des objectifs du Fonds de Soutien aux PME (FSPME-COVID19).....	3
1.	Objectif général du FSPME COVID-19 .....	3
2.	Objectifs spécifiques du FSPME COVID-19.....	3
III.	Activités du Fonds de Soutien aux PME (FSPME-COVID19).....	3
1.	Enregistrement et instruction des dossiers de demande .....	3
2.	Analyse des dossiers de demande .....	4
3.	Octroi des crédits .....	7
IV.	Difficultés rencontrées et recommandations.....	7
1.	Sur les prêts directs FSPME .....	7
2.	Sur le refinancement des microfinances .....	7
V.	Perspectives .....	8
VI.	ANNEXES .....	9

## **I. Contexte et justification**

---

Crée par ordonnance N°2020-384 du 15 avril 2020, avec une dotation cible de 150 milliards de FCFA, le FSPME a démarré ses activités de soutien aux PME, impactées par la crise de la COVID-19 depuis le 14 mai 2020.

Conformément aux textes régissant le FSPME, des rapports mensuels doivent être produits en vue de présenter les opérations réalisées par le fonds.

Le présent rapport d'activités qui s'inscrit dans la dynamique de mise en œuvre de cette exigence réglementaire a pour objet de faire le point des opérations réalisées par le FSPME-COVID-19 au 31 mars 2021.

## **II. Bref rappel des objectifs du Fonds de Soutien aux PME (FSPME-COVID19)**

---

### **1. Objectif général du FSPME COVID-19**

---

L'objectif général est de disposer d'un cadre cohérent et structuré de financement et d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) impactées par la pandémie du Covid-19.

### **2. Objectifs spécifiques du FSPME COVID-19**

---

Il s'agit de manière spécifique de :

- maintenir les emplois menacés par la fermeture d'entreprises ou la restriction des activités ;
- identifier les secteurs d'activités des PME les plus impactés par la pandémie ;
- financer, par divers mécanismes financiers, les projets de maintien ou de relance d'activités des PME identifiées ;
- vulgariser le FSPME-COVID-19 et ses mécanismes de financements adaptés en vue d'en faire le Fonds de référence d'appui aux PME ;
- mettre en œuvre effectivement les activités de soutien aux PME impactées négativement par la COVID-19 ;
- capitaliser sur les expériences acquises sur la période transitoire, en vue d'apporter un soutien adéquat aux PME.

## **III. Activités du Fonds de Soutien aux PME (FSPME-COVID19)**

---

### **1. Enregistrement et instruction des dossiers de demande**

---

Conformément au nouvel arrêté, le processus de soumission et de traitement des demandes soumises au FSPME a été entièrement digitalisé. L'opérationnalisation de la plateforme a démarré le 21 février 2022. Aujourd'hui la plateforme est suffisamment stable et opérationnelle et les soumissions par les PME se font beaucoup plus aisément. Ainsi, sur la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022, le point des dossiers fait ressortir 142 dossiers soumis par les PME et reçus par le Secrétariat Exécutif.

## 2. Analyse des dossiers de demande

---

### - Au niveau du Secrétariat Exécutif

#### ✓ Analyse de la conformité des états financiers et de la régularité sociale

Conformément au dispositif issu de l'atelier de Grand Bassam, le processus d'analyse des dossiers de demande de financement soumis au FSPME a été renforcé. Ainsi, les informations financières et celles relatives au personnel déclaré sont désormais confrontées à celles communiquées aux services des impôts et à la CNPS. Concernant la DGI, la vérification de la conformité se fait désormais par le Secrétariat Exécutif à travers les QR code ou numéro d'authentification.

#### ✓ La prise en compte de la dimension environnementale

Pour tenir compte des exigences des bailleurs de fonds, il est exigé désormais aux PME intervenant dans des secteurs dits à risque pour l'environnement de produire la preuve de la conformité environnementale et sociale de leurs activités, ou de prendre un engagement auprès de l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) à se conformer aux normes environnementales. Le modèle de l'acte d'engagement est disponible sur la plateforme et s'établit sans frais auprès de l'ANDE.

#### ✓ Analyse des dossiers

Aujourd'hui, tout le processus d'analyse de dossiers est entièrement digitalisé. Les Analystes et le Responsable des opérations peuvent rapidement examiner l'éligibilité d'un dossier et la complétude des documents fournis par la PME. Le challenge est de pouvoir, en 24 h ouvrables après soumission, situer la PME sur l'état de son dossier. Les rejets tant pour non éligibilité que pour incomplétude sont motivés et parviennent à la PME par mail, même s'il lui est toujours possible de vérifier le statut de son dossier et surtout de suivre son parcours à travers son compte. Le défi actuel sur la plateforme est d'ordre statistique.

Sur les 142 dossiers soumis par les PME:

- 117 ont été rejetés par le Secrétariat Exécutif dont 14 pour inéligibilité et 103 pour incomplétude.
- 12 ont été transmis au COGES pour examen ;
- 13 en cours de traitement

Les statistiques cumulées depuis le lancement officiel du FSPME présentent à la date du 30 avril 2022, **2 934** dossiers reçus et examinés par le Secrétariat Exécutif. Ces dossiers sont répartis comme suit :

- **998** transmis au COGES et examinés ;
- **1 922** dossiers ne remplissant pas les critères d'éligibilité et/ou de conformité ont été rejetés au niveau du Secrétariat Exécutif après traitement ;
- **13** en cours de traitement ;
- **1** dossier en attente de complément suite à la réserve formulée par les Auditeurs en raison de l'indisponibilité de ses états financiers sur la plateforme de la DGI (e-impôt).

### - Au niveau du Comité de Gestion

#### ✓ Concernant le mois d'avril 2022

Durant le mois d'avril 2022, le Comité de Gestion a validé douze (12) dossiers transmis par le Secrétariat Exécutif, pour un montant de **478 430 000 FCFA** au cours de deux (02) réunions qui se sont tenues les 08 et 14 avril 2022. Ces dossiers validés se répartissent, comme suit :

- **Par secteur géographique :**
  - Abidjan : 10 pour un montant de **368 430 000 FCFA** soit 77% ;
  - Intérieur : 2 pour un montant de **110 000 000 FCFA** soit 23%.
- **Par guichet de prêts directs**
  - 2 Subventions pour un montant de **540 000 FCFA** soit 0,11%.
  - 2 prêts à taux zéro un montant de **2 890 000 FCFA** soit 0,60%.
  - 10 prêts à taux réduit de 2,5 % pour un montant de **475 000 000 FCFA** soit 99,28%.
- **Par catégorie de PME**
  - 2 micro-entreprises pour un montant de **3 430 000 FCFA** soit 0,70% ;
  - 10 moyennes entreprises pour un montant de **475 000 000 FCFA** soit 99,30%.
- **Par secteurs d'activités**
  - BTP : 2 pour un montant de **95 000 000 FCFA** soit 20%
  - Commerce : 3 pour un montant de **140 000 000 FCFA** soit 29% ;
  - Industrie : 1 pour un montant de **30 000 000 FCFA** soit 06%
  - Transport : 1 pour un montant de **70 000 000 FCFA** soit 15%
  - Autres Services : 5 pour un montant de **143 430 000 FCFA** soit 30% ;

Ces entreprises ont au total **151** employés.

#### ✓ **Statistiques depuis le début des opérations du FSPME-COVID19**

Les statistiques globales du FSPME-COVID19 se présentent ainsi qu'il suit :

- la validation de 889 dossiers sur 998 présentés par le Secrétariat Exécutif, soit un taux de validation de 89,08%. Le montant total des dossiers validés est de **34 409 026 618 FCFA** dont **25 550 284 814 FCFA** pour **590 PME** en **2020**, **7 981 391 804 FCFA** pour **269 PME** en **2021** et **877 350 000 FCFA** pour **30 PME** en 2022.

Ces dossiers validés se répartissent, par guichet comme suit :

- 114 subventions pour un montant de **45 380 000 FCFA** ;
- 122 prêts à taux zéro pour un montant de **471 961 686 FCFA** ;
- 774 prêts à taux réduit de 2,5% pour un montant **33 891 684 932 FCFA**.
- le rejet de 109 dossiers, soit un taux de rejet de 10,92%.

Les entreprises ayant bénéficié du soutien du FSPME comprennent :

- 115 Microentreprises ;
- 220 Petites Entreprises ;
- 554 Moyennes Entreprises.

Il ressort du tableau ci-après présentant la répartition sectorielle des bénéficiaires que la plupart des PME ayant bénéficié du soutien du FSPME provient du Commerce, des services, des BTP du Tourisme & Hôtellerie et des transports.

**Tableau 4 : Répartition des dossiers approuvés au Comité de Gestion par secteur d'activités**

DOMAINES D'ACTIVITES	NOMBRE	MONTANT ACCORDE	POURCENTAGE
SERVICES	307	10 918 149 557	31,73%
COMMERCE	242	8 992 330 591	26,13%
BTP	137	6 375 007 695	18,53%
TOURISME ET HOTELLERIE	79	2 212 080 459	6,43%
TRANSPORT	61	3 665 810 881	10,65%
RESTAURATION	25	775 334 559	2,25%
INDUSTRIE	22	944 587 410	2,75%
AUTRES (Agro-alimentaire, élevage)	16	525 725 466	1,53%
<b>TOTAL</b>	<b>889</b>	<b>34 409 026 618</b>	<b>100%</b>

Source : Comité de Gestion FSPME

La répartition par secteur géographique est la suivante :

- 750 entreprises de la ville d'Abidjan, soit 84,36%,
- 139 de l'intérieur du pays, soit 15,64% (35 de San-Pedro, 21 de Bouaké, 16 de Korhogo, 10 de Grand-Bassam, 7 de Daloa, 4 d'Abengourou, 4 de Soubré, 4 de Yamoussoukro, 4 de Toumodi, 4 de Gagnoa, 3 de Man, 2 d'Adzopé, 2 de Bonoua, 2 de Zuenoula, 2 d'Agboville, 2 de Divo, , 2 d'Aboisso, 1 de Boundiali, 1 de Ouangolodougou, 1 de Dabou, 1 d'Adiaké, 1 de Tabou, 1 de Lakota, 1 de Ferké, 1 de Dimbokro, 1 de Duekoué, 1 de Tiassalé, 1 de Issia, 1 de M'batto, 1 de Touba, 1 de Sassandra et 1 de N'Douci).

Le nombre d'employés des 889 PME bénéficiaires est de **9 945** dont **2 578** occasionnels.

Les 109 autres dossiers n'ont pas été retenus par le Comité de Gestion pour les principales raisons suivantes :

- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;
- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;
- Absence de plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;
- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;
- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.
- Absence d'attestations de régularité fiscale et CNPS
- Incohérence au niveau des Chiffre d'Affaires
- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place
- Capitaux propres des PME négatifs et dettes trop élevés,
- Non-respect du critère lié à la date de création,
- Financement sur le budget de l'Etat,
- Financement au Fonds de Garantie,
- Non conformités des états financiers 2018 et/ou 2019 avec ceux déposés à la DGI,
- Non authenticité des attestations CNPS
- Etats financiers non déposés à la DGI,
- Nécessité d'informations complémentaires,
- Demande inadéquate (demande de financement des investissements).

Ces PME ont été invitées par le Secrétariat exécutif à compléter les informations manquantes en vue d'un réexamen de leurs dossiers par le Comité de Gestion

### 3. Octroi des crédits

---

#### - Signatures des conventions

Sur les **889** dossiers de prêts et de subventions approuvés par le Comité de Gestion, **830 conventions** de prêts ont été signées et les mises en place effectuées soit **93 ,36 %** des dossiers de prêts approuvés. Le montant total des dossiers réglés (subventions et prêts) s'élève à **32 957 858 509 FCFA**

Les autres conventions de crédits avec les bénéficiaires ont été finalisées et sont en attente de co-signature par les bénéficiaires. Le Secrétariat Exécutif poursuit les efforts de relance des PME concernées.

#### - Mise en place des prêts

Les **889** dossiers approuvés par le Comité de Gestion correspondent à un montant total de **34 409 026 618 FCFA**

#### - Remise des chèques ou virements effectués

Le montant total des décaissements est de **32 957 858 509 FCF** soit **95 ,78%** du montant des financements de **34 409 026 618 FCFA**

Les autres virements seront effectués dès la signature des conventions par les bénéficiaires concernés.

## IV. Difficultés rencontrées et recommandations

---

### 1. Sur les prêts directs FSPME

---

Les principales difficultés rencontrées sont les risques d'erreurs matérielles et la lenteur d'exécution dues au traitement manuel de la vérification des conformités CNPS et ANDE. En effet, la vérification de l'authenticité des Attestations de mises à jour CNPS et de l'engagement ANDE se fait de façon manuelle en collaboration avec les administrations ayant délivré ces documents.

Par ailleurs, la dissolution de l'Agence CI PME, structure désignée par arrêté du Ministre en charge des PME pour assurer le Secrétariat Exécutif du FSPME (selon le communiqué du Conseil des Ministres du 13 avril 2022) pose le problème de la régularité de la tenue des sessions de validation des dossiers. A cet effet, le Comité de gestion a décidé de la suspension des sessions de validation de dossiers en attendant que les conditions soient réunies pour la reprise.

### 2. Sur le refinancement des microfinances

---

L'UNACOOPEC-CI a connu des obstacles dans la mise en œuvre de l'instrument de refinancement des microfinances dus principalement aux difficultés liées à la production par les PME de certains dossiers tels que l'Attestation de Régularité Fiscale ou des moratoires 2018/2019 ou 2019/2020, les états financiers certifiés par un CGA, l'Attestation CNPS.

Les nouvelles dispositions prévoient un assouplissement des critères et conditions d'accès au refinancement (les attestations de régularités fiscale et sociale demeurant obligatoires).

## V. Perspectives

---

La gestion 2022 est placée sous le signe de la relance économique et de la maîtrise des risques liés aux opérations de crédits notamment le risque de non recouvrement des créances FSPME.

Des changements ont été apportés au dispositif de gestion du FSPME à travers l'arrêté interministériel N°1004/MEF/MBPE/MPPMEATSI du 19 novembre 2021 portant modification de l'arrêté N°816/MEF/MPPME/MBPE du 02/09/2020 portant fonctionnement du FSPME-COVID-19.

Outre ces changements apportés au niveau institutionnel, notons également l'opérationnalisation de la plateforme informatique robuste dédiée au FSPME qui permettra pour la gestion 2022 la facilitation, non seulement, du processus de soumission et de traitement d'un grand nombre de dossiers, mais aussi la traçabilité de ceux-ci.

## VI. ANNEXES

---

### Annexe 1 : Point des délibérations du COGES du FSPME

- Nombre total de délibérations : **64**
- Nombre total de dossiers analysés : **998**
- Nombre total de dossiers validés : **889** soit **89,08%** des dossiers analysés
- Financement total accordé : **34 409 026 618 FCFA**.

#### ✓ Statistiques des dossiers validés

	Subvention		Prêt à taux zéro		Prêt à taux réduit de 2,5%	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nbre	Montant
MICROENTREPRISE	114	45 380 000	112	391 461 686	-	-
PETITE ENTREPRISE	-	-	10	80 500 000	210	2 622 025 378
MOYENNE ENTREPRISE	-	-	-	-	554	31 269 659 554
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>45 380 000</b>	<b>122</b>	<b>471 961 686</b>	<b>764</b>	<b>33 891 684 932</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 409 026 618 FCFA</b>					

✓ Statistiques des financements accordés par secteur d'activités

	Subvention		Prêt à taux zéro		Prêt à taux réduit de 2,5%	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
TOURISME ET HOTELLERIE	15	6 580 000	19	88 489 398	57	2 024 843 561
TRANSPORT	4	1 740 000	4	17 062 500	56	3 582 008 381
RESTAURATION	5	2 600 000	5	17 455 550	20	755 279 009
COMMERCE	26	8 420 000	28	112 814 768	207	8 558 423 260
AUTRES	64	26 040 000	66	236 139 470	424	18 971 130 721
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>45 380 000</b>	<b>122</b>	<b>471 961 686</b>	<b>764</b>	<b>33 891 684 932</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 930 596 618</b>					

**Annexe 2 : Liste des Bénéficiaires du FSPME (2022)**

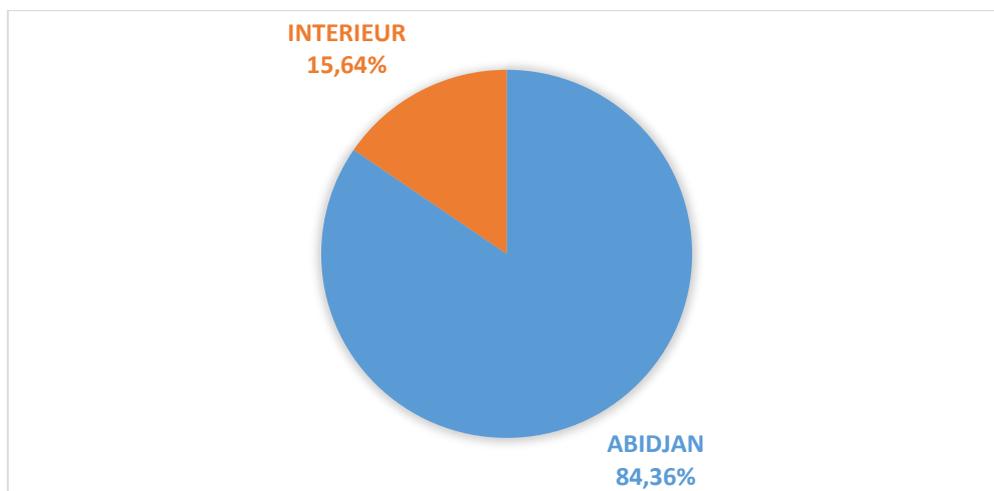
<b>N°</b>	<b>STRUTURES</b>	<b>MONTANT OCTROYE</b>	<b>MECANISMES</b>	<b>STATUT</b>	<b>DOMAINE D'ACTIVITE</b>	<b>NOMBRE D'EMPLOYES</b>
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 20 JANVIER 2022</b>						
1	<b>GROUPE OPHIR</b>	<b>720 000 + 800 000</b>	SUBVENTION + PRÊT A TAUX REDUIT DE 0 %	MICRO ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 05 Occasionnel : 00
2	<b>AFRICA TERMINALS AND LOGISTICS CI (ATELOG)</b>	<b>35 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	TRANSPORT	Permanents : 09 Occasionnel : 00
3	<b>ETS GSR SHIPPING</b>	<b>30 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 02 Occasionnel : 00
4	<b>HOLBY TELECOM</b>	<b>20 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 02 Occasionnel : 00
5	<b>INTERNATIONAL DE NEGOCE ET DISTRIBUTION</b>	<b>5 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	PETITE ENTREPRISE	COMMERCE	Permanents : 01 Occasionnel : 00
6	<b>KOFFI KOUASSI ANGE APPOLINAIRE (PRESTIMED-CI)</b>	<b>180 000 + 1 500 000</b>	SUBVENTION + PRÊT A TAUX REDUIT DE 0 %	MICRO ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 01 Occasionnel : 00
7	<b>NORD SUD TRANSPORT</b>	<b>15 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	PETITE ENTREPRISE	TRANSPORT	Permanents : 03 Occasionnel : 00
8	<b>SUPPLY INTERNATIONAL</b>	<b>30 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 02 Occasionnel : 00
9	<b>TRANSPORT OUATTARA (TO SARL)</b>	<b>20 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	TRANSPORT	Permanents : 02 Occasionnel : 00

N°	STRUTURES	MONTANT OCTROYE	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
	<b>SOUS-TOTAL 1/2022</b>	<b>158 200 000</b>				<b>27 DONT 0 OCCASIONNEL</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>33 689 876 618</b>				<b>9727 DONT 2557 OCCASIONNELS</b>
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 31 MARS 2022</b>						
10	<b>BAT AFRICA</b>	<b>15 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	PETITE ENTREPRISE	BTP	Permanents : 02 Occasionnel : 00
11	<b>SOCIETE DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE ET DU GENIE CIVIL</b>	<b>50 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	BTP	Permanents : 04 Occasionnel : 10
12	<b>ANONAFRICA</b>	<b>25 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	INDUSTRIE	Permanents : 02 Occasionnel : 00
13	<b>SOCIETE DE TRAVAUX D'INGENIERIE ET DE CONSULTANCE (SOTIC)</b>	<b>50 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	INDUSTRIE	Permanents : 09 Occasionnel : 00
14	<b>LEZIN'S</b>	<b>30 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	COMMERCE	Permanents : 11 Occasionnel : 00
15	<b>E.G.E.B.C.I</b>	<b>360 000 + 5 000 000</b>	SUBVENTION + PRÊT A TAUX REDUIT DE 0 %	MICRO ENTREPRISE	BTP	Permanents : 02 Occasionnel : 02
16	<b>ENTREPRISE IVOIRIENNE DE CONSTRUCTION ET DE SERVICES (EICS)</b>	<b>30 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	BTP	Permanents : 03 Occasionnel : 00

N°	STRUTURES	MONTANT OCTROYE	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
17	<b>2KR SOTRAGES CGA</b>	<b>360 000 + 5 000 000</b>	SUBVENTION + PRÊT A TAUX REDUIT DE 0 %	MICRO ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 02 Occasionnel : 00
18	<b>EI2T</b>	<b>30 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	BTP	Permanents : 08 Occasionnel : 00
	<b>SOUS-TOTAL 2/2022</b>	<b>240 720 000</b>				<b>55 DONT 10 OCCASIONNEL</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>33 930 596 618</b>				<b>9782 DONT 2567 OCCASIONNELS</b>
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 08 Avril 2022</b>						
19	<b>ETABLISSEMENT T .A.A.</b>	<b>360 000 + 1 930 000</b>	SUBVENTION + PRÊT A TAUX REDUIT DE 0 %	MICRO ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 02 Occasionnel : 00
20	<b>3B CONSULTING SARL</b>	<b>40 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 23 Occasionnel : 00
21	<b>AGREGAT</b>	<b>50 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	BTP	Permanents : 09 Occasionnel : 00
22	<b>AFRICA BUILDERS &amp; TECHNOLOGY GROUP</b>	<b>45 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	BTP	Permanents : 16 Occasionnel : 00
23	<b>EURESTIVOIRE</b>	<b>30 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	COMMERCE	Permanents : 11 Occasionnel : 00
	<b>SOUS-TOTAL 3/2022</b>	<b>167 290 000</b>				<b>61 DONT 00 OCCASIONNEL</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>34 097 886 618</b>				<b>9855 DONT 2569 OCCASIONNELS</b>

N°	STRUTURES	MONTANT OCTROYE	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
<b>DOSSIERS VALIDES A LA REUNION DU COMITE DE GESTION DU 14 Avril 2022</b>						
24	<b>DILIGENCE CONSEILS</b>	<b>180 000 + 960 000</b>	SUBVENTION + PRÊT A TAUX REDUIT DE 0 %	MICRO ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 01 Occasionnel : 00
25	<b>A.K.PI ENTREPRISE</b>	<b>70 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	TRANSPORT	Permanents : 21 Occasionnel : 09
26	<b>GDT SERVICES-CI</b>	<b>50 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	COMMERCE	Permanents : 06 Occasionnel : 00
27	<b>LA NOUVELLE PHARMACIE DE N'DOUCI</b>	<b>60 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	COMMERCE	Permanents : 08 Occasionnel : 00
28	<b>SENERGYS</b>	<b>60 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 28 Occasionnel : 00
29	<b>SOURCE D'EAU VIVE</b>	<b>40 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	PRESTATION DE SERVICES	Permanents : 14 Occasionnel : 00
30	<b>AFRIQUE ACIER</b>	<b>30 000 000</b>	PRÊT A TAUX REDUIT DE 2,5%	MOYENNE ENTREPRISE	INDUSTRIE	Permanents : 3 Occasionnel : 00
	<b>SOUS-TOTAL 4/2022</b>	<b>311 114 000</b>				<b>90 DONT 09 OCCASIONNELS</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>34 409 026 618</b>				<b>9945 DONT 2578 OCCASIONNELS</b>

**Annexe 3 : Répartition du nombre des PME Bénéficiaires par secteur géographique**



**Source : Données COGES FSPME-COVID**